

MISES A DISPOSITION

UD CGT ARIEGE

ANNEE 2016

Mise à disposition des locaux par la ville de Pamiers contre contribution selon convention du 29 juillet 2011

Mise à disposition de personnes :

1 responsable élu mis à disposition à temps plein par la poste dans le cadre du droit syndical

1 responsable élu mis à disposition à mi-temps par la CPAM dans le cadre du droit syndical